

Procès-verbal Conseil Syndical

Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud

Mardi 06 février 2024 19H00

Pour rappel la convocation datée du 26/01/2024 :

ORDRE DU JOUR : Session Ordinaire :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024,

Délibérations :

- vote du compte administratif 2023, compte de gestion 2023 et affectation du résultat,
- budget primitif 2024,
- Raccordement des forages lieu-dit Le Talonard La Pesse : Attribution du marché de travaux pour le lot 1 et lot 2,
- Dossier de déclaration relatif à la réalisation d'un forage de reconnaissance : proposition d'assistance par le cabinet Interface Eau : rapport demandé par les services de la DDT,
- Forage de reconnaissance n°5 : attribution du marché de travaux.

Informations et questions diverses

Présents : Christian ROCHET, Stéphane GROS, Thomas GRECARD, Jean-Marc HENROTTE, Eliane GRECARD, Grégoire JUBERT, Julien CARNOT, Raphaël PERRIN et Pascale LOMBARD,

Absent : Quentin GROS,

Secrétaire : Thomas GRECARD

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 16.01.2024, vote pour à l'unanimité des présents.
Arrivée de G. JUBERT et J. CARNOT à 19H05

DELIBERATIONS :

- Vote du compte administratif 2023 :

M. Rochet quitte la séance

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Eliane GRECARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Christian ROCHET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		277 615.97 €		173 339.01 €		450 954.98 €
Opération de l'exercice	295 620.41 €	353 181.68 €	172 976.91 €	155 000.93 €	468 597.32 €	508 182.61 €
RESULTATS DEFINITIFS		335 177.24 €		155 363.03 €		490 540.27 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2023 : 490 540.27 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ACCEPTE A L'UNANIMITE SOIT :

à 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Retour en salle de réunion de M. Rochet.

Compte de gestion 2023 :

Le compte de gestion est accepté à l'unanimité soit : à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Affectation du résultat : l'exercice 2023 :

A généré un excédent de fonctionnement de : 57 561.27 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de : 277 615.97 €

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 335 177.24 €

A généré un déficit d'investissement de 17 975.98 €

Considérant les résultats reportés antérieurs sont de : 173 339.01€

Les résultats d'investissement cumulés sont de : 155 363.03 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention d'affecter le résultat comme suit :

D'inscrire l'excédent d'investissement reporté au compte R001 soit : 155 363.03 €

Et l'excédent de fonctionnement reporté compte R002 : 335 177.24 €

- budget primitif 2024 :

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 685 182.24 €

Recettes : 685 182.24 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 767 898.27 €

Recettes : 767 898.27 €

Budget primitif approuvé à l'unanimité des présents soit : 9 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Raccordement des forages lieu-dit Le Talonard La Pesse : Attribution du marché de travaux pour le lot 1 et lot 2 : décision reportée

- Dossier de déclaration relatif à la réalisation d'un forage de reconnaissance : proposition d'assistance par le cabinet Interface Eau : rapport demandé par les services de la DDT :

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le dossier en cours concernant les forages de reconnaissance, lieu-dit Le Talonard à La Pesse,

VU le récépissé de déclaration de la DDT daté du 15 décembre 2023 valant accord pour la réalisation d'un forage (T5) de reconnaissance lieu-dit Le Talonard La Pesse, et ses prescriptions,

RAPPELANT la délibération du 09 mai 2023 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un forage profond sur le site Le Talonard La Pesse, assistance accordée au bureau d'étude IDEES EAUX INTERFACE EAU,

CONSIDERANT la proposition du Cabinet IDEES EAUX ET INTERFACE EAU n°GF-Ju010224 datée du 03 février 2024 pour les mesures avant, pendant et après du forage n°5 pour un montant total de 16 600 € HT,

Le Conseil Syndical DÉCIDE à l'unanimité des présents soit 9 VOIX POUR

- De poursuivre les études de reconnaissance du 5^{ème} forage, lieu-dit le Talonard La Pesse,
- D'accepter le devis du Cabinet IDEES EAUX ET INTERFACE EAU n°GF-Ju010224 daté du 03 février 2024 pour un montant total de 16 600 € HT,
- D'autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- Forage de reconnaissance n°5 : attribution du marché de travaux :

LE COMITÉ SYNDICAL

VU que le marché de travaux est inférieur à 100 000 € HT et la procédure de passation est un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, dispense encadrée de publicité,

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a remis une offre soit :

Nom de l'entreprise :	Montant total HT : tranche ferme
FORASUD	63 250 € (tranche optionnelle 11 950 € HT)
VAUTHRIN	CESSATION D'ACTIVITE

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre effectuée par le Cabinet Interface Eau Idées Eaux,
DÉCIDE à 9 voix POUR de retenir l'offre de l'entreprise FORASUD pour un montant de 63 250 € H.T
tranche ferme, et 11 950 € pour la tranche optionnelle.
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES :

1) FORAGES : lieu-dit Le Talonard LA PESSE :

Dans le cadre du projet des captages à La Pesse, M. LAMY, géomètre, a transmis le 02 février 2024 les plans de division « projet » selon les piquetages effectués sur le terrain.


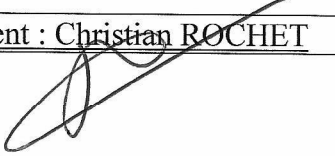
En attente de confirmation pour effectuer les bornages définitifs et les divisions foncières correspondantes.

2) SUEZ : un essai sera effectué lors de la prochaine campagne de purge avec l'interconnexion du SIE des Rousses (date non connue à ce jour).

3) Des devis et des demandes de subvention seront à prévoir sur l'année 2024 pour la sécurisation des réservoirs de LAISIA et des BOUCHOUX.

4) Traitement et pompage à la station de traitement à l'Embouteilleux : La SUEZ en août a été obligé de pomper au niveau 2 (3 niveaux existants) car le niveau du lac était bas. Ce niveau 2 entraîne une prise d'eau plus chargée en matières et suspension fines et donc un traitement plus important et difficile. La prise d'eau à un niveau inférieur est impossible.

Fin de la séance 20H50.

Secrétaire : M. T. GRENARD	M. Président : Christian ROCHET
	

Procès-verbal approuvé lors du conseil syndical du 20/02/2024